



Vendredi 29 juillet 2016

Phénomènes de pluies intenses dits « cévenols » et prévention des inondations : améliorer la culture du risque et la résilience des territoires

Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a réuni ce vendredi 29 juillet, les maires du département des Bouches-du-Rhône afin de les sensibiliser sur les différents actions à mettre en œuvre face aux risques que représentent les phénomènes de pluies intenses qui touchent notre territoire

Selon l'expertise de Météo France, la saison dite « cévenole », correspondant à la période de plus forte probabilité d'un épisode de pluies intenses sur le sud de la France, s'étend du 1^{er} septembre au 15 décembre. Le climat méditerranéen, avec ces épisodes météorologiques extrêmes qui surviennent après de longues périodes de sécheresse, favorise les ruissellements qui peuvent provoquer des crues rapides.

Annoncée en 2016 par l'Etat au cours des assises nationales de risques naturels, la « saison cévenole » a été instaurée dans la perspective de sensibiliser et préparer les populations exposées aux pluies intenses et ce dès cet automne. La prévention des inondations et l'appropriation par tous de comportements de sauvegarde face aux risques comptent parmi les enjeux des différentes actions menées par les pouvoirs publics.

Une nécessaire action conjointe et complémentaire

La prévention des risques inondations nécessite l'action conjointe et complémentaire de tous les acteurs et en particulier une étroite collaboration avec les maires des communes les plus directement concernées. C'est pourquoi le préfet des Bouches-du-Rhône a rappelé aux maires les sujets prioritaires dans le département pour lesquels leur implication est attendue afin de mieux protéger les populations et les territoires : planification de crise (réalisation des plans communaux de sauvegarde), exercices de crise, documents d'information préventive (document d'information communale sur les risques majeurs), sécurité des campings exposés, recensement des bâtiments et parkings souterrain vulnérables, prise en compte du ruissellement urbain pluvial.

Un accompagnement financier possible

En complément des financements possibles via les programmes d'action de prévention des inondations, le préfet a indiqué aux maires que les communes situées en territoire à risques importants d'inondations pouvaient bénéficier d'une aide de l'Etat pour des actions de sensibilisation (via un appel à projets) national. Par ailleurs, L'Etat peut également participer à hauteur de 50 % au financement d'études, conduites par des collectivités territoriales ou leurs groupements, liées à la gestion de l'aléa inondation.

Des outils et des dispositifs de vigilance et d'alerte

Cette réunion a également été l'occasion de revenir sur les outils de vigilance et d'alerte météo et inondations que les maires peuvent utiliser pour s'informer du risque inondation (Météo France, Vigie Crues, APIC)



Au cours de cette rencontre, qui fait suite aux différents échanges menés avec les collectivités depuis le début de l'année, le préfet des Bouches-du-Rhône a annoncé la réunion de la commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) le 13 septembre prochain et la tenue de deux exercices de crise inondation cet automne.

Contact Presse

Préfecture des Bouches-du-Rhône : 04 84 35 40 00